

**Délibération du 24 Mars 2023**

délibération

**N°2023-08 C**

objet

## Présentation des objectifs environnementaux et énergétiques 2023

- Date de convocation : le 17 mars 2023
- Date de publication : le 31 mars 2023

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 17 mars 2023 s'est réuni le 24 mars 2023 à 14 h 30 à l'UVETD, salle de réunion du 2<sup>ème</sup> étage, 336 Rue de Chantabord 73000 CHAMBERY et en visioconférence sous la présidence de Marie BENEVISE, Présidente de Savoie Déchets.

**Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 22, Nombre de votants : 26**

- Etaient présents : 20

| Collectivité représentée                                                                          | NOM Prénom           |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| Communauté d'Agglomération Arlysère                                                               | RAUCAZ Christian     |
|                                                                                                   | ZOCCOLO Alain        |
| Communauté d'Agglomération Grand Chambéry                                                         | BENEVISE Marie       |
|                                                                                                   | GRILLAUD Laurent     |
| Communauté d'Agglomération Grand Lac                                                              | BADIN Benoît         |
|                                                                                                   | GRANGE Yves          |
| Communauté de Communes Cœur de Chartreuse                                                         | BLANQUET Denis       |
| Communauté de Communes de Cœur de Savoie                                                          | VAN STRAATEN Nicolas |
|                                                                                                   | GIRARD Marc          |
| Communauté de Communes Cœur de Tarentaise                                                         | SOLLIER Romain       |
| Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette                                                      | TAIN Daniel          |
| Communauté de Communes des Vallées d'Aigueblanche                                                 | BRUNIER Thierry      |
| Communauté de Communes des Versants d'Aime                                                        | HANRARD Bernard      |
|                                                                                                   | VIBERT Christian     |
| Communauté de Communes de Yenne                                                                   | BOIRON Laurence      |
| Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM) | CECILLE Joël         |
|                                                                                                   | REYNAUD Claude       |
|                                                                                                   | PERRIER Jean-Claude  |
|                                                                                                   | JACOB Christian      |
|                                                                                                   | VARESANO José        |

**Délégués présents en visio de droit commun : 2**

THEVENON Raphaël ; CARDE Daniel.

**Délégués excusés ayant donné pouvoir de vote : 4**

VIGUET-CARRIN Françoise donne pouvoir de vote à RAUCAZ Christian

DRIVET Jean-Marc donne pouvoir de vote à GRANGE Yves

**BURNIER-FRAMBORET Frédéric** donne pouvoir de vote à **THEVENON Raphaël**

BOIX-NEVEU Arthur donne pouvoir de vote à BENEVISE Marie

**Délégués excusés : 5**

SARTORI Walter ; FRAISSARD Jean-Claude ; RUFFIER-LANCHE René ; MAITRE Florian ; SANDFORD Erica.

**Délégués absents : 8**

DAL BIANCO Serge ; BRUN Pierre ; FABRE Maryse ; JOLY Max ; LEOUTRE Jean-Marc ; GIRAUD Murielle ; AMET Yannick ; LAURENT Philippe.

## **Délibération du 24 Mars 2023**

délibération      **N°2023-08 C**

objet      **Présentation des objectifs environnementaux et énergétiques 2023**

---

Madame Marie BENEVEISE, Présidente, informe les membres du Comité Syndical des objectifs environnementaux et énergétiques pour l'année 2023 dans le cadre des certifications ISO 14 001 et ISO 50 001.

L'UVETD de Savoie Déchets est certifiée ISO 14 001 depuis décembre 2010 et ISO 50 001 depuis décembre 2015. Les certifications ont été renouvelées en novembre 2022 pour une durée de trois années, soit jusqu'en novembre 2025.

Les principaux enjeux de ces certifications sont :

- L'amélioration continue des performances énergétiques et environnementales,
- Le respect des obligations de conformité réglementaire,
- L'implication de l'ensemble des agents,
- Le dégrèvement de la TGAP,
- L'optimisation du process et des flux.

L'engagement de Savoie Déchets dans ces démarches est décrit dans sa politique environnementale et énergétique pour la période 2021-2026 qui a été approuvée le 17 septembre 2021. Cet engagement se traduit par la définition d'objectifs annuels afin de garantir l'amélioration continue en terme de performance environnementale et énergétique de l'UVETD.

Pour l'année 2023, les objectifs proposés sont les suivants :

### **- Optimisation de la consommation d'eau de ville de l'UVETD**

Objectif : Réduction de la consommation d'eau dans le process de l'UVETD : En 2023, la consommation d'eau ne devra pas dépasser 45 000m<sup>3</sup> (65000 m<sup>3</sup> en 2022).

Les actions programmées en 2023 sont les suivantes :

- Etat des lieux des vannes vapeur (réseau eau-vapeur) : Cartographie à réaliser et suivi à engager.
- Réflexion sur les réfections des groupes de mise sous vide A et B.
- Etude pour le recyclage de nos effluents pour le refroidissement des fumées.
- Etude pour l'utilisation d'eau ultra-filtrée en provenance de l'UDEP pour le refroidissement des fumées.

### **- Augmentation de la production de vapeur et d'électricité**

Objectif : Optimisation de la valorisation énergétique

Les actions programmées en 2023 sont les suivantes :

- Mise en service du projet d'optimisation de la récupération de la chaleur fatale pour des projets d'extension du réseau de chauffage.
- Mise en place des éco-finiisseurs (dans le cadre du projet DENOX).

### **- Maitrise des rejets atmosphériques**

Objectif : Maitrise des rejets atmosphériques dans le cadre de la démarche d'amélioration continue

Les actions programmées en 2023 sont les suivantes :

- Optimisation de l'injection des boues pour améliorer la performance opérationnelle et la performance énergétique.
- Mise en place d'analyseurs de mercure en continu.
- Lancement du projet DENOX.
- Réflexion à poursuivre sur les envols de poussières.

#### **- Maîtrise des nuisances lumineuses**

Objectif : Réalisation d'un état des lieux des nuisances lumineuses sur le site, pour déterminer le plan d'action de mise en conformité au regard de la nouvelle réglementation relative de l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.

Les actions programmées en 2023 sont les suivantes :

- Mise en œuvre des actions définies lors de l'état des lieux (éclairage des façades, détection de présence dans le hall d'entrée...)

#### **- Communication avec les parties intéressées**

Objectif : Amélioration de la communication auprès des visiteurs et des agents

Les actions programmées en 2023 sont les suivantes :

- Mise à jour des affichages au niveau de la galerie de visite en lien avec les projets en cours.
- Développement de la communication sur les réseaux sociaux et le site internet.

#### **- Optimisation du fonctionnement des consommateurs électriques**

Les actions programmées en 2023 sont les suivantes :

- Projet global pour le remplacement du système de production d'air comprimé.
- Etude pour la mise en place de variateurs sur les pompes alimentaires.

#### **- Définition d'un plan de sobriété énergétique**

Objectif : Dans un contexte marqué par l'accélération du changement climatique et le conflit ukrainien, la transition énergétique est un enjeu majeur. Cela suppose de transformer durablement nos habitudes et nos comportements.

Les actions programmées en 2023 sont les suivantes :

- Définition d'un plan de sobriété énergétique : réflexion sur la réduction des éclairages intérieurs / extérieurs, sur un plan de mobilité entreprise et sensibilisation des agents aux éco gestes.

#### **- Amélioration des outils de suivi des indicateurs**

Les actions programmées en 2023 sont les suivantes :

- Optimisation de nos tableaux de bord pour le suivi de nos indicateurs

**Vu** l'article 3 des statuts de Savoie Déchets qui dispose que Savoie Déchets est compétent en matière d'élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés ;

**Vu** la délibération n°2016-80 C du Comité Syndical du 16 Décembre 2016 approuvant les objectifs environnementaux fixés pour 2017 ;

**Vu** la délibération n°2017-107 C du Comité Syndical du 25 Décembre 2017 approuvant les objectifs environnementaux fixés pour 2018 ;

**Vu** la délibération n°2019-01 C du Comité Syndical du 25 janvier 2019 approuvant les objectifs environnementaux fixés pour 2019 ;

**Vu** la délibération n°2019-60 C du Comité Syndical du 13 décembre 2019 approuvant les objectifs environnementaux fixés pour 2020 ;

**Vu** la délibération n°2020-103 C du Comité Syndical du 11 décembre 2020 approuvant les objectifs environnementaux fixés pour 2021 ;

**Vu** la délibération n°2021-93 C du Comité Syndical du 17 septembre 2021 approuvant la politique environnementale et énergétique 2021-2026 ;

**Vu** la délibération n°2022-09 C du Comité Syndical du 28 janvier 2022 approuvant les objectifs environnementaux fixés pour 2022.

***Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

**Article 1 : approuve** les objectifs environnementaux et énergétique fixés pour 2023 tels que décrits ci-dessus.

Le Secrétaire de Séance,  
Christian RAUCAZ



La Présidente,  
Marie BENEVISE

